



Parc éolien de Lentefaye Sud

Conseil municipal de Marly-sous-Issy

Sommaire

1. Généralités et chiffres clés de l'éolien
2. Le partenariat Global Wind Power / Nordex
3. Une nouvelle zone d'étude
4. Le calendrier du projet

GENERALITES ET CHIFFRES CLES DE L'EOLIEN

Pourquoi développer l'éolien ?



Préserver l'environnement avec une énergie propre



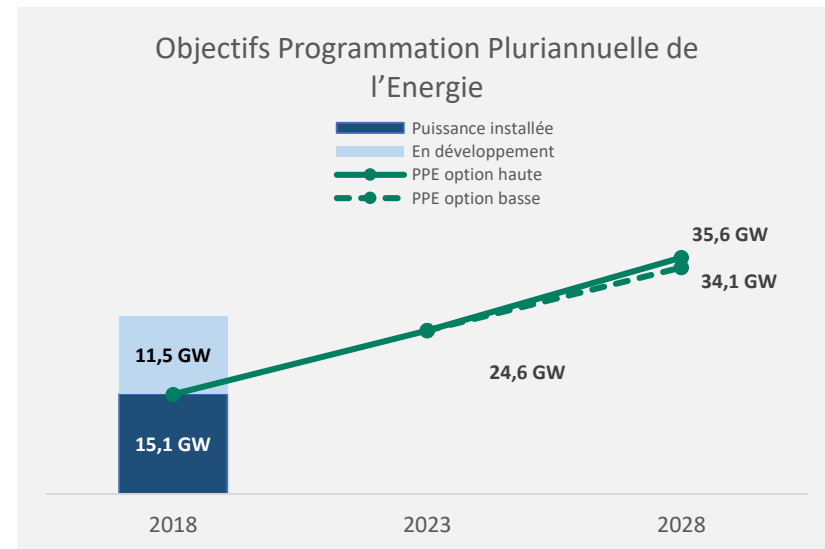
Diversifier le mix énergétique et renforcer l'indépendance énergétique



Favoriser un coût de l'électricité maîtrisé et compétitif

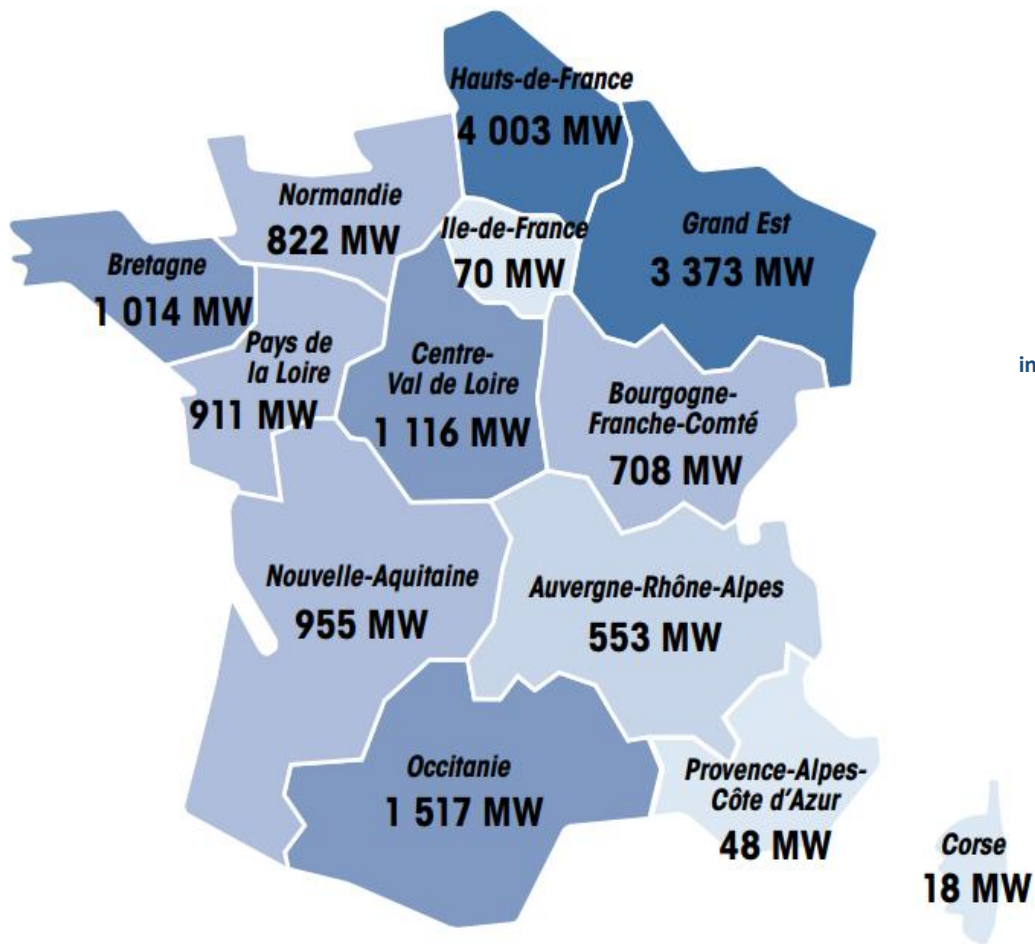


Développer une filière industrielle créatrice d'emplois



La France bénéficie du 2^{ème} gisement éolien d'Europe. L'énergie éolienne pourra représenter jusqu'à **20%** de la production électrique nationale en **2030**

L'éolien en France



15 108 MW
installés au 31 décembre 2018

Près de
8 000
éoliennes

Plus de
1 715
installations



5,7 %
de la consommation
nationale d'électricité

27,8 TWh
d'énergie éolienne
produite en 2018

Plus de
8 millions
de foyers alimentés
(hors chauffage)

Source : Panorama de l'électricité renouvelable au 31/12/2018

Quelques chiffres



3 à 5 MW

Puissance unitaire
d'une éolienne

7 ans

En moyenne entre le
développement et la
construction d'un parc

10 000 €

Environ de **retombées fiscales**
pour les collectivités locales par
MW installé

3 à 4

millions

d'€ d'investissement
(par éolienne)

2 000

Foyers alimentés en électricité
(hors chauffage) par une
éolienne de **2 MW**

2 000 tonnes/an

d'émissions de CO2 évitées
pour une éolienne

80%

du temps en
fonctionnement

+17%

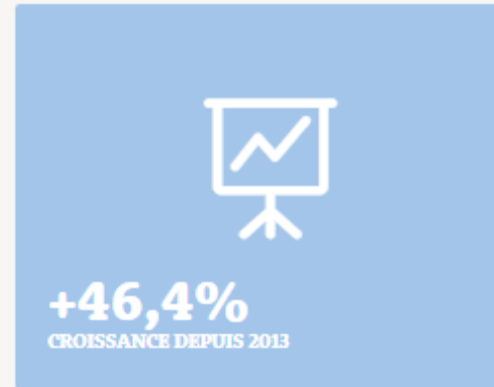
de hauteur depuis 10
ans

+200%

de capacité puissance
supplémentaire depuis 10 ans

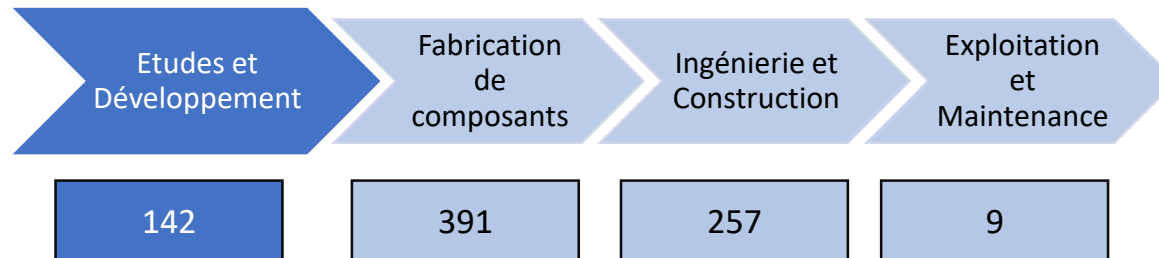
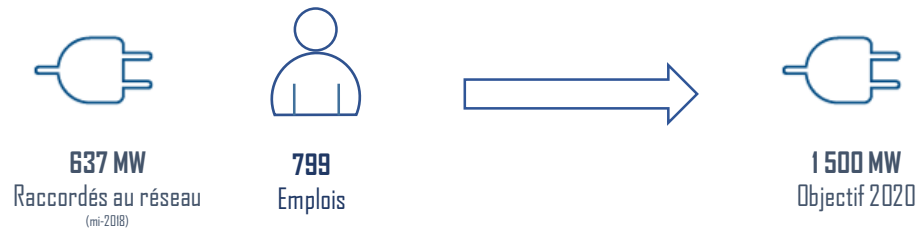
Source : Observatoire de l'éolien 2018 - FEE

Les emplois en France



Source : Observatoire de l'éolien 2018 - FEE

La région Bourgogne – Franche-Comté



Source : Observatoire de l'éolien 2018 - FEE

Le démantèlement



- 100% du démantèlement pris en charge par l'exploitant du parc suivant le Code de l'Environnement



- Garantie financière de 50 000 € / éolienne bloqués à la caisse des dépôts et consignations par le Préfet
« Art. R. 553-1. — I. du Code de l'Environnement — La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation. Ce coût est fixé à 50 000 euros »

L'Exploitant doit procéder :



- Démontage des éoliennes et du poste de livraison
- Excavation des fondations et remplacement par des terres de caractéristiques comparables (2 m pour les terrains à usage forestier ; 1 m pour une exploitation agricole ; 30 cm dans les autres cas)
- Retrait d'une partie des câbles, la partie qui demeure enterrée sur le site restera inerte
- Remise en état des terrains, sauf si leur propriétaire souhaite leur maintien en l'état



- 90 % est recyclable d'après l'ADEME (Agence De l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie) :
- Acier, cuivre, aluminium, fonte et béton pris en charge par des filières de recyclage
 - Pâles et matériaux composites revalorisés par 2ACR (Association Alliance Chimie Recyclage)



- « Repowering » : remplacement des anciens modèles d'éoliennes par de nouveaux plus performantes

Retombées fiscales



Estimations des retombées annuelles pour un parc de **1** éolienne d'une puissance de **4 MW** situé à **Marly-sous-Issy** sur la base de la fiscalité FPU (2018):

	Estimation des retombées annuelles				Total des estimations
	TFPB	CFE	CVAE	IFER	
Commune	2 604 €	NA	NA	6 056 €	8 660 €
ComCom	1 091 €	8 362 €	5 116 €	15 140 €	29 709 €
Département	3 164 €	-	4 537 €	9 084 €	16 784 €
Région	-	-	9 653 €	-	9 653 €
Autres communes	-	-	-	-	-
Total	6 859 €	8 362 €	19 306 €	30 280 €	64 806 €

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Contribution Economique Territoriale :

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

(si FA : répartition au cas par cas entre les EPCI et les communes, ici hypothèse de base de 50/50)

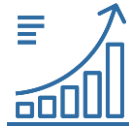
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (7470 €/MW depuis 2018)

LE PARTENARIAT GLOBAL WIND POWER / NORDEX

Global Wind Power France



114 MW
7 parcs installés



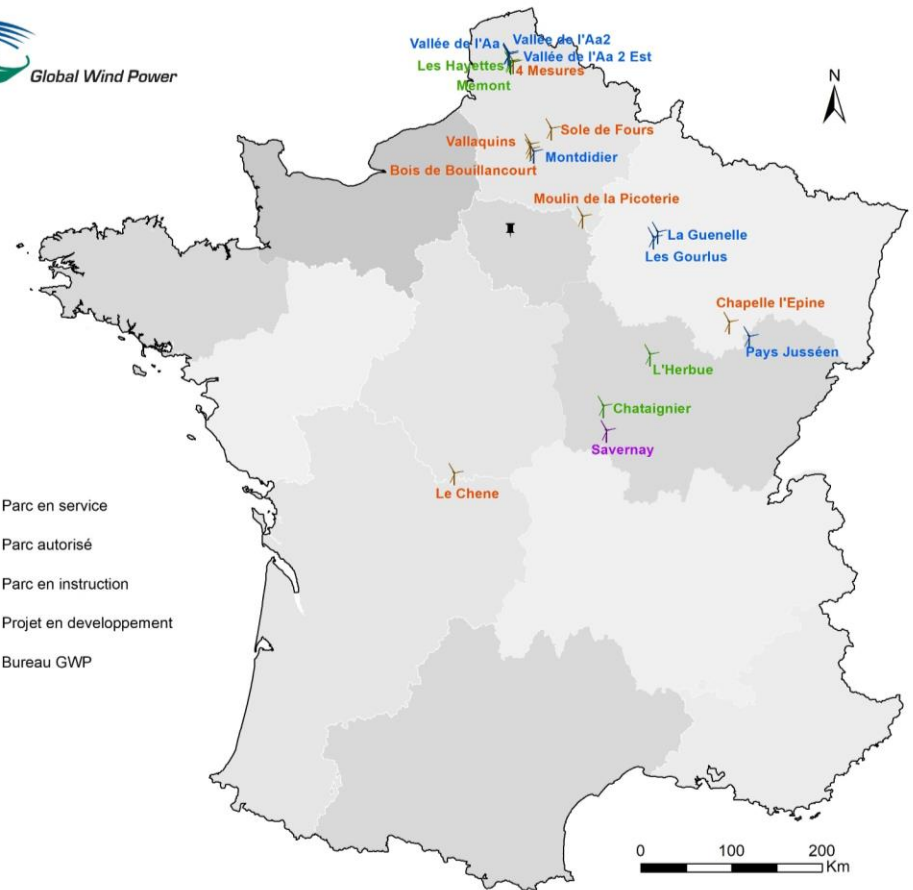
500 MW
En développement



17
personnes



- Phase**
-  Parc en service
 -  Parc autorisé
 -  Parc en instruction
 -  Projet en développement
 -  Bureau GWP



Group Fred Olsen



Présent dans 20 pays



1326 MW



1200 MW
En développement



800
personnes

Fred. Olsen Renewables



Fred Olsen Renewables



679 MW
8 parcs installés



NORDEX un savoir-faire, une éthique

Acteur historique dans le monde et en France



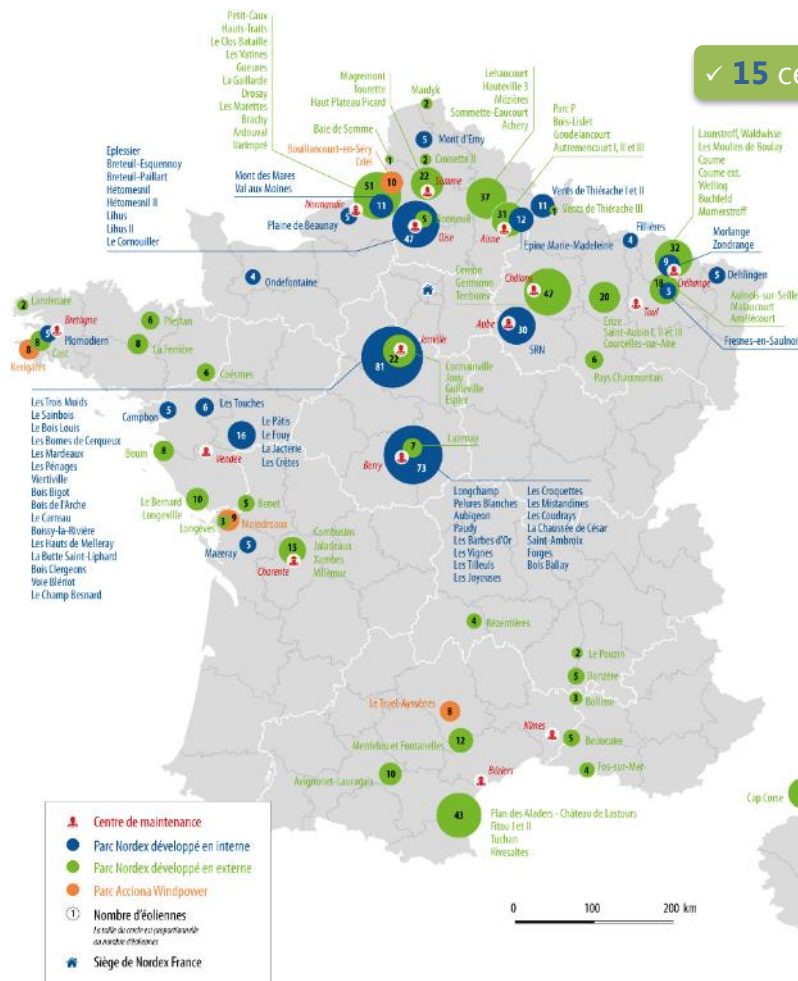
Une présence mondiale



✓ 10 000 éoliennes

✓ 5000 employés

✓ 30 ans d'expérience



✓ 15 centres de maintenance

✓ 250 collaborateurs

✓ 759 éoliennes

Pourquoi ce partenariat ?



- Une association de compétences : développement (GWP et Nordex) - construction, turbinier (Nordex)
- Des valeurs communes : transparence et partenariat avec les territoires
- Une volonté de faire un projet concerté avec les élus et les riverains
- Connaissance du territoire : GWP (Savernay, Châtaigner – Bazolles-, Herbue – St Rémy) / Nordex (construction Nordex du parc de la Chapelle au Mans)
- Nordex souhaite étendre ses projets pour créer un premier centre de maintenance dans la région

GWP et NORDEX : un savoir-faire, une éthique

Nos valeurs



Une présence locale à long terme avec une attention portée :

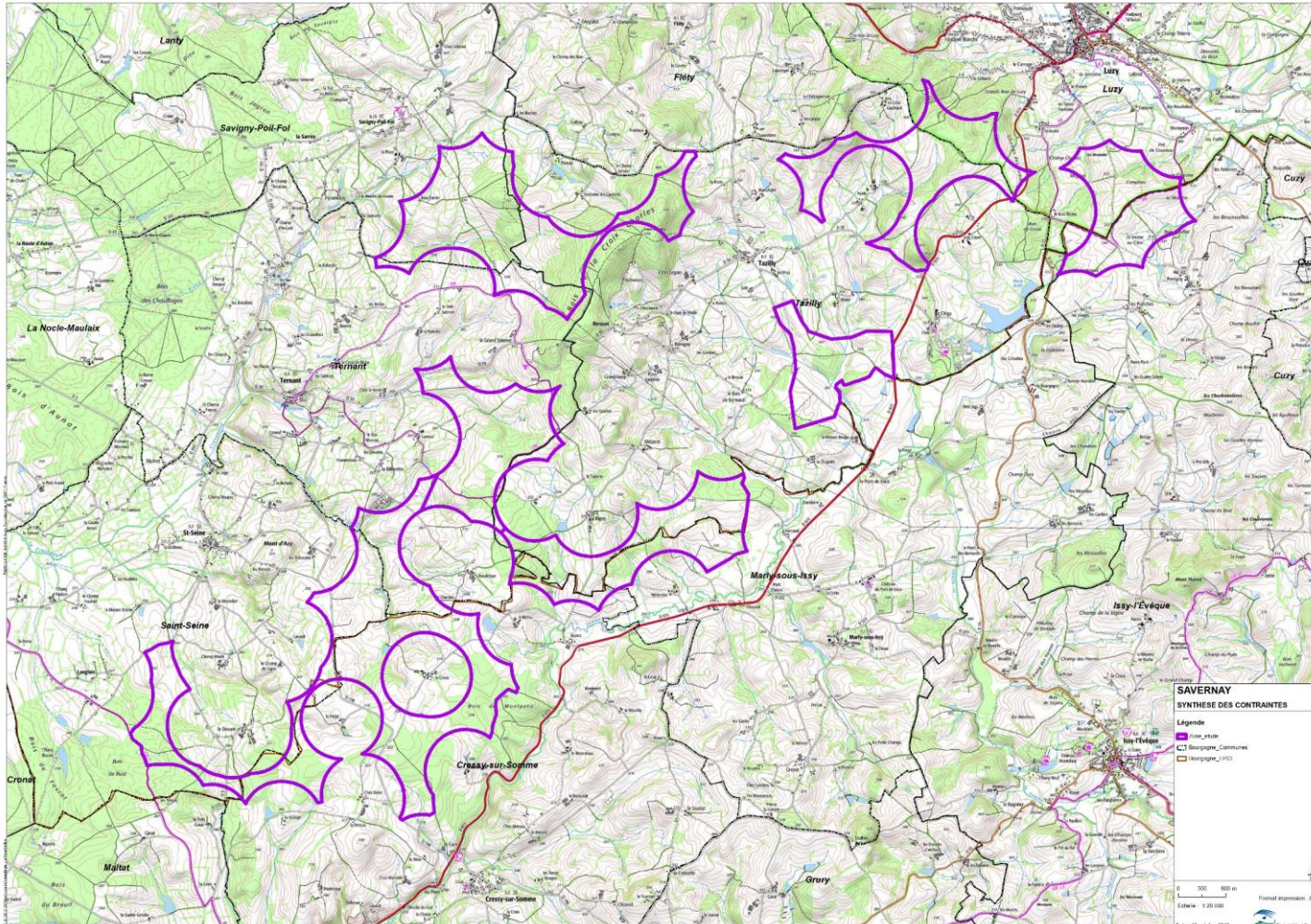
- Au **respect du territoire et des habitants** pour des projets **raisonnables** et concertés,
- Au **respect de tous nos partenaires**,
- À une **transparence totale**.

Notre équipe pluridisciplinaire et nos partenaires expert nous donne une vision fine des enjeux territoriaux avec toujours l'appropriation des projets au cœur de nos préoccupations.

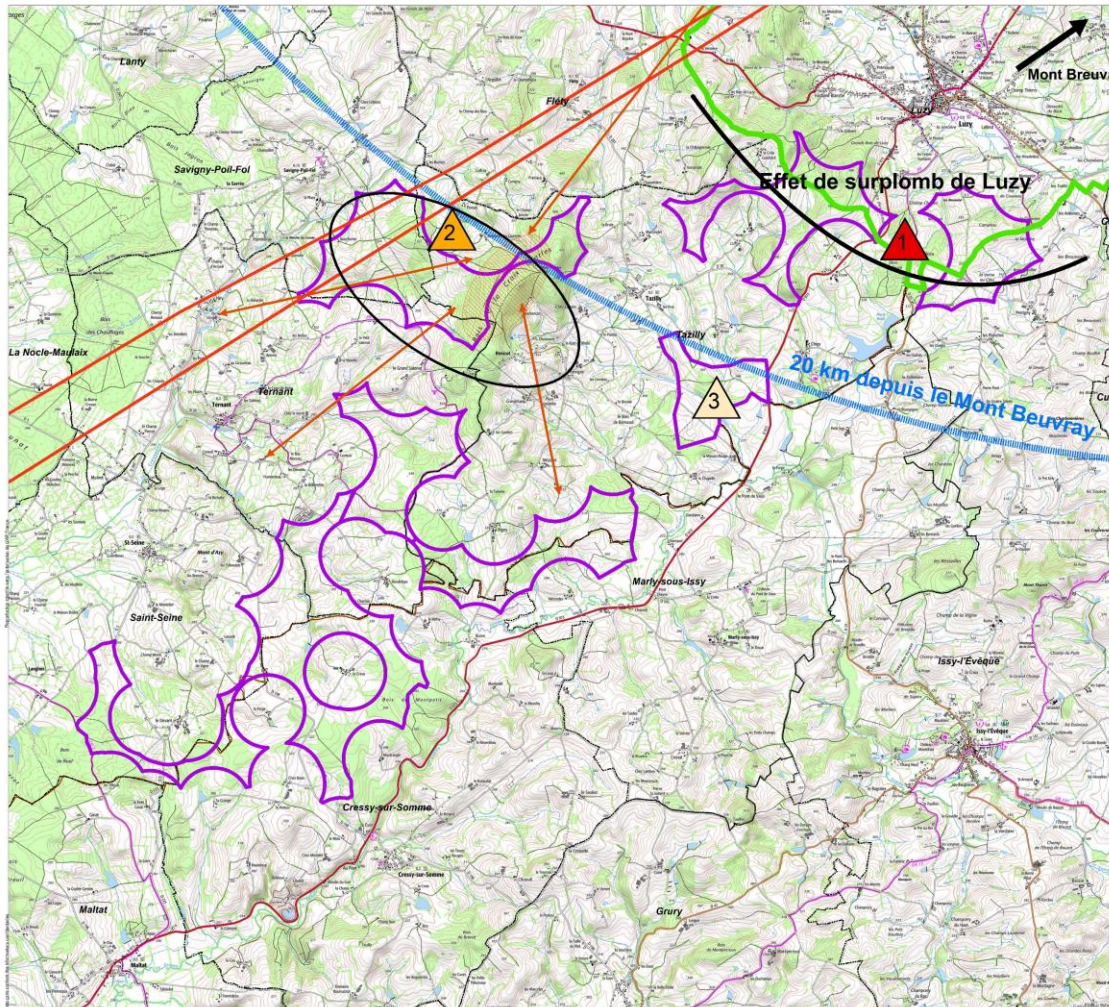
Nous défendons l'éolien en veillant au respect de bonnes pratiques : respect de nos engagements, veille juridique, fiabilité des études menées, réactivité et disponibilité.

UNE NOUVELLE ZONE D'ETUDE

L'ancienne zone d'étude



Une prise en compte des contraintes majeures









- 1**
- Forts risques de surplomb des éoliennes sur Luzy
 - Proximité du PNR
 - Proximité du Mont Beuvray

- 2**
- Zone avec de forts enjeux écologiques :
- zone de passage pour les rapace
 - couloir de migration secondaire (grue)

- 3**
- Proximité du Mont Beuvray
 - Relief qui réduit la zone (risque d'isolement)

Projet éolien de Lantefaye Sud
SYNTHÈSE DES CONTRAINTES

-  PNR
-  20km depuis le Mont Beuvray
-  Ascendance thermique (rapace)
-  trajectoire rapaces
-  passage grue secondaire
-  Zones d'étude



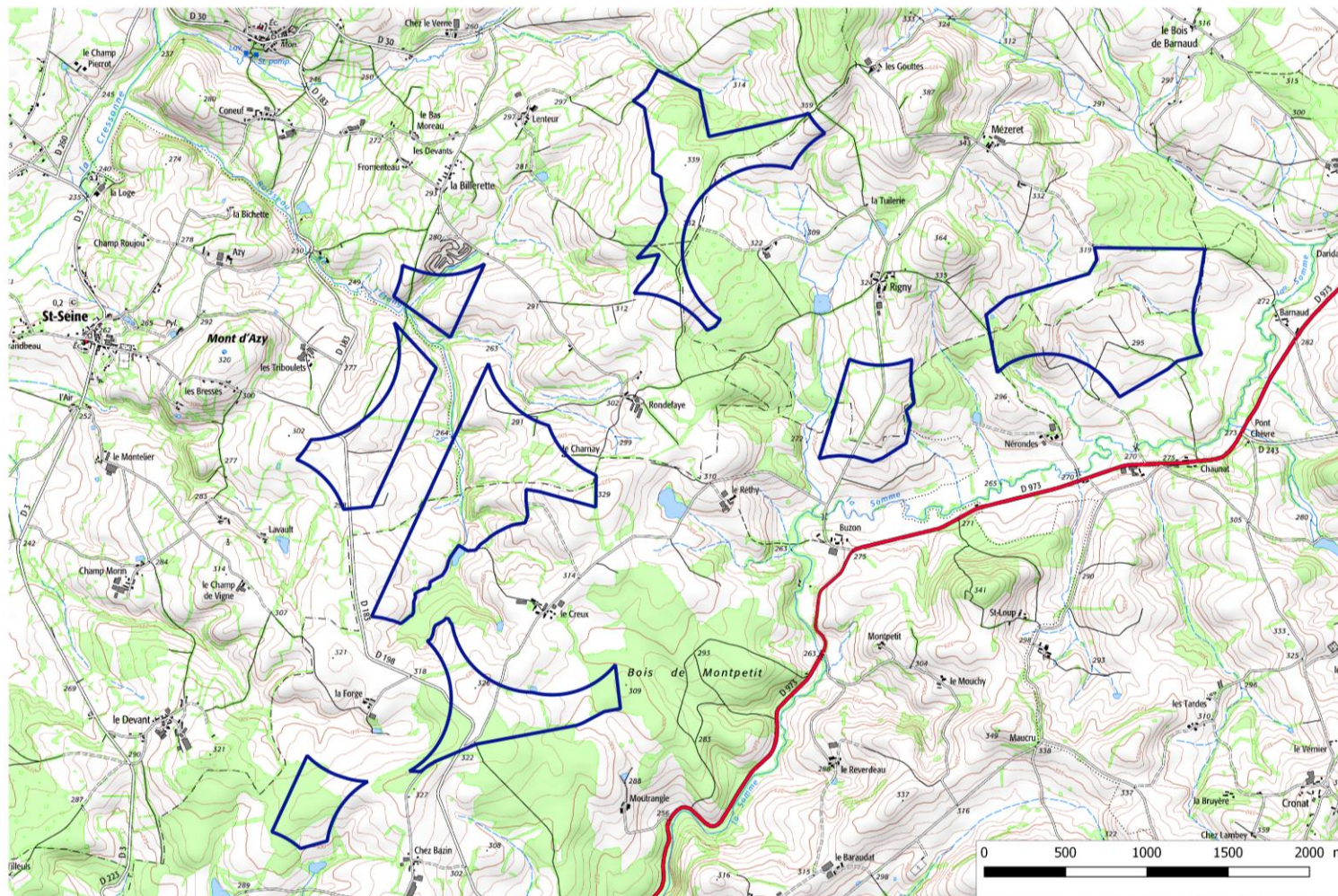
Echelle:

Date : 18 octobre 2018

Format Impression : A1

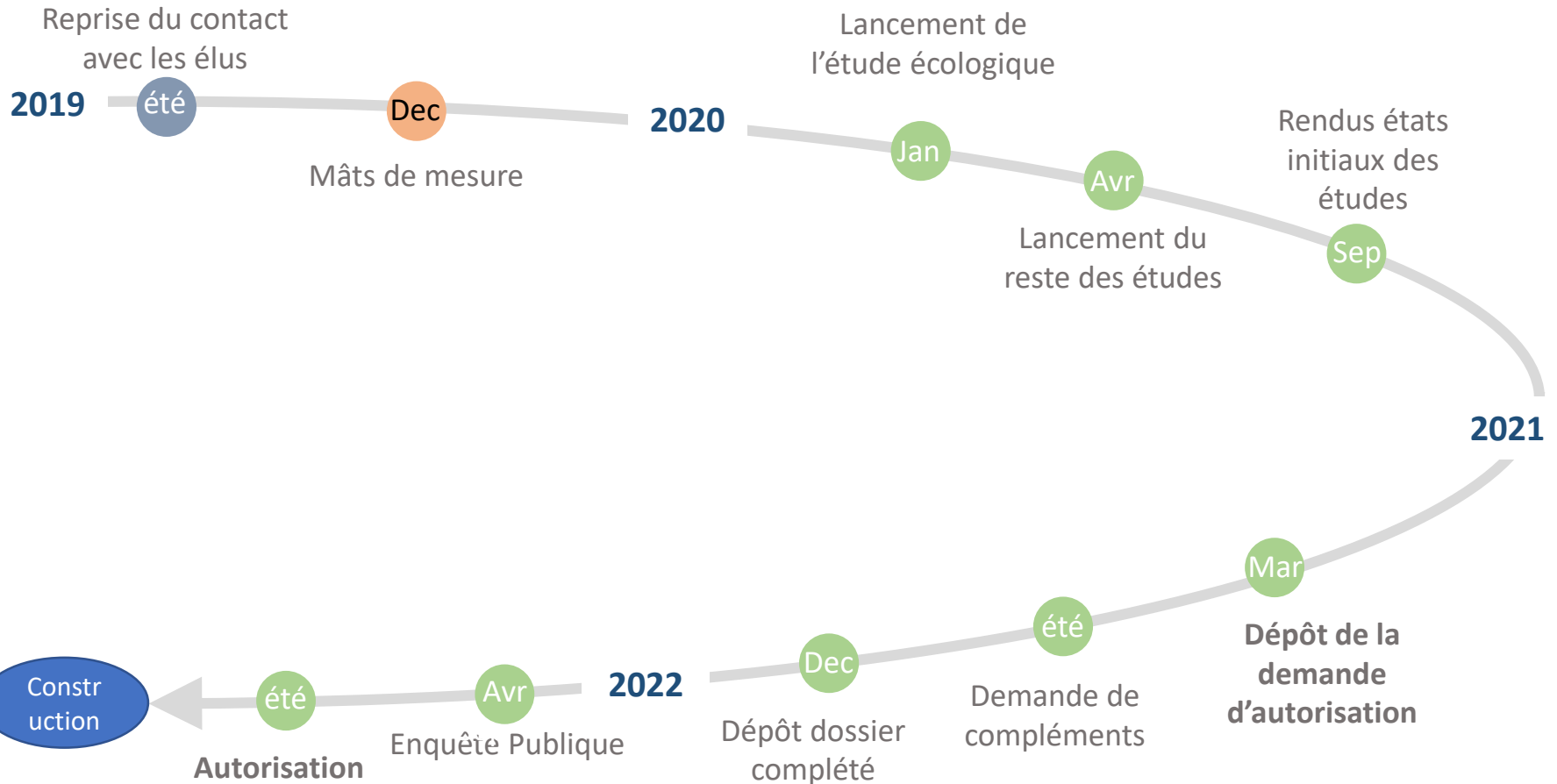

La nouvelle zone d'étude

10 éoliennes maximum



LE CALENDRIER DU PROJET

Le calendrier du projet



MODELE DE DELIBERATION

Modèle de délibération



MODELE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

pour une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune

- Date de convocation
- Date et lieu de séance
- Numéro de délibération
- Membres présents, excusés, absents
- Secrétaire de séance

Mme, M. XXXX ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'a pas donné son avis, pris part au débat ni à la délibération concernant le projet éolien.

La société GLOBAL WIND POWER France est spécialisée dans la conception, le développement, le financement, et la construction de parcs éoliens.

Elle a réalisé un diagnostic technique sur la Commune de XXX et a identifié un/des secteur(s) présentant un potentiel de développement éolien.

La Société GLOBAL WIND POWER FRANCE souhaite réaliser une étude de faisabilité sur ce(s) secteur(s) en vue de l'implantation d'un parc éolien sur son territoire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Autorise la société GLOBAL WIND POWER FRANCE à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien ;
- Autorise la société GLOBAL WIND POWER FRANCE à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien ;

Le Conseil Municipal est informé que GLOBAL WIND POWER FRANCE contactera les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par une implantation éventuelle.

Document certifié conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Pauline Lemeunier
Global Wind Power

Chef de Projets

Tél : 06.99.68.12.75

Mail: pal@globalwindpower.fr

Jérémy DECROCK
Nordex

Chef de Projets

Tél : 07.84.24.00.34

Mail: jdecrock@nordex-online.com



Contacts